Ville de Genève
Conseil municipal

P-216 A

21 avril 2009

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction».

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 11 juin 2008. Sous la bienveillante présidence de M. Jean-Charles Lathion, la commission a examiné cet objet lors de ses séances du 29 septembre, 13 et 27 octobre, 3 et 24 novembre et, enfin, le 8 décembre 2008.

Le rapporteur adresse ses vifs remerciements à M^me^ Tamara Saggini pour ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 septembre 2008

Audition des pétitionnaires

La commission accueille le représentant du Touring Club Suisse (TCS), section Genève, porteur de la pétition, en la personne de M. Victor de Oliveira, accompagné de deux habitantes du quartier de la Jonction, M^mes^ Véronique Lathion et Hélène Delabays.

M. de Oliveira informe la commission que la pétition a été déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève, munie de 2473 signatures. Il rappelle les deux invites de la pétition, à savoir arrêter de supprimer des places de stationnement dans le quartier de la Jonction et construire un parking souterrain d'au moins 500 places pour les habitants sous l'écoquartier d'Artamis.

Le représentant du TCS Genève ajoute que des habitants du quartier vont prochainement se regrouper sous une nouvelle association.

M^me^ Lathion confirme que la situation du parking est très délicate dans le quartier, notamment entre 14 h et 16 h. Comme beaucoup d'immeubles sont actuellement en rénovation ou en construction, cela supprime temporairement des places qui, après chantiers, ne sont pas forcément restituées aux automobilistes.

De plus, le macaron est une bonne solution, mais les places en zone bleue sont limitées et il n'est pas rare que des automobilistes mettent le disque et le font tourner plusieurs fois dans la même journée.

Elle conclut que la construction d'un grand parking souterrain sur le site d'Artamis serait une solution intéressante, même si l'aspect du coût de location des places reste problématique.

La troisième représentante des pétitionnaires, Mme Delabays, informe la commission que des places ont été supprimées, il y a quelques années, sur le quai Ernest-Ansermet et que, dès 22 h, il est impossible de se garer. En pleine journée, il n'est pas rare de tourner pendant trente-cinq minutes avant de trouver une place.

Aux questions de la commission, on retiendra que:

– pour Mme Lathion, un loyer de 200 francs/mois pour une place est trop élevé, même si le prix de revient d'une place oscille aujourd'hui plutôt autour de 350 à 400 francs. Il faudrait donc que quelqu'un mette la différence de prix si l'on construit un parking sous le site d'Artamis;
– le quartier dispose, dans le parking de David-Dufour, de places habitants à 200 francs/mois, mais seulement pour la nuit;
– dans le cadre du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), les autorités ont annoncé que 185 places en surface sont supprimées, ce qui aggrave la situation déjà difficile. Pour le TCS Genève, ce sont plutôt près de 300 places au total qui sont supprimées en ville avec ce chantier;
– les habitants du quartier ont réagi suite à un courrier officiel annonçant la suppression de 125 places à la Jonction dans le cadre de la réalisation du TCOB et ils se sont réunis, par l'intermédiaire du TCS Genève, car ni la Ville ni le Canton ne leur ont proposé de soirée publique d'information ou de débat;
– le TCS Genève a eu l'écho que la Ville de Genève ne souhaitait aucune place de parking sous le site d'Artamis.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

Elle refuse par 10 non (1 L, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AGT) contre 3 oui (S) une proposition socialiste de transmettre cette pétition à la commission de l'aménagement et de l'environnement qui traite déjà le dossier du droit de superficie pour Artamis.

Elle accepte par 9 oui (1 L, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 1 Ve, 2 AGT) et 4 abstentions (3 S, 1 Ve) une proposition libérale de procéder à l'audition de la Fondation des parkings.

Elle accepte à l'unanimité des commissaires présents la proposition libérale d'auditionner le conseiller administratif Rémy Pagani et ses services.

Elle accepte à l'unanimité des commissaires présents la proposition des Verts d'auditionner l'Association des habitants de la Jonction.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et de ses services

D'entrée de jeu, M. Pagani indique que la construction d'un parking souterrain de 500 places sur le site d'Artamis pose un véritable problème.

Ce qui est prévu dans ce parking souterrain, c'est de rapatrier une partie des places de surface de la rue du Stand et du boulevard Saint-Georges, afin de dégager ces rues et de permettre le passage du tram.

Des places pour les véhicules de covoiturage sont également prévues.

Le magistrat peine à comprendre le but de cette pétition qui demande la construction d'un parking souterrain, alors que c'est déjà prévu.

M^me^ Charollais ajoute qu'il a toujours été clairement mentionné que le nombre de places en sous-sol dans le parking Artamis comprendrait le nombre de places supprimées en surface par les travaux et le tracé futur du TCOB, soit environ 180 places. Pour les places supplémentaires à construire, elle informe la commission que les discussions sont assez âpres. Toutefois, il existe une volonté commune de réduire le nombre de places.

La volonté de l'Etat est de limiter le nombre de places à une demi-place au maximum par logement, alors que la Ville en aimerait moins.

Enfin, une grosse station Mobility est prévue dans ce parking.

Aux questions des commissaires, le département des constructions et de l'aménagement répond que:

– le TCS Genève, qui est porteur de la pétition, n'est pas englobé dans les discussions officielles destinées à préciser le nombre final de places dans le parking Artamis;
– il n'y aura pas d'automatisme, pas d'obligation de fournir des places aux futurs locataires de l'écoquartier. Normalement, l'Etat compte 1,2 place par logement, il est d'accord, ici, d'abaisser ce chiffre à 0,5 place. La Ville de Genève voulait encore moins de places mais, comme elle est l'un des partenaires du projet Artamis et qu'elle ne porte pas le projet de parking, elle doit faire des compromis, car ce sont 250 à 260 logements en tout qui sont en jeu avec ce projet;

– les places supprimées en surface et rapatriées en sous-sol seront publiques et non attribuées par abonnement.

Séance du 27 octobre 2008

Bien qu'elle ait déjà décidé, lors de sa séance du 29 septembre 2008, d'auditionner la Fondation des parkings, la commission vote une nouvelle fois sur cette décision et confirme l'audition de la fondation par 8 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 1 AGT) contre 3 non (Ve) et 3 abstentions (2 UDC, 1 AGT).

Séance du 3 novembre 2008

Audition de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ)

Le président accueille les représentants du comité de l'association, soit M[me] Myriam Poiatti (membre), MM. Michel Schweri (président) et André Klopmann (membre).

Le président de l'AHJ précise, en préambule, que c'est bien le TCS Genève qui a lancé la pétition et non l'AHJ et que c'est ce même TCS Genève qui a annoncé son intention de créer simultanément une autre association d'habitants de quartier.

M. Schweri développe la position de l'association face aux deux demandes formulées dans la pétition.

Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier.

Pour l'AHJ, cette demande est momentanée, puisqu'elle concerne les 154 places supprimées temporairement (et non 185 comme annoncées dans la pétition du TCS Genève) pendant le chantier du TCOB, places qui seront compensées dans le futur parking souterrain.

Faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sous le site d'Artamis.

Le règlement édicté par le Conseil d'Etat en matière de parkings donne des normes en fonction de la surface de plancher habitable, du nombre de logements ou des surfaces de bureaux, indique M. Schweri. Les derniers chiffres dont a connaissance l'AHJ indiquent que près de 300 places sont prévues dans le parking souterrain d'Artamis, réparties entre 154 places habitants et 144 places visiteurs.

Si le programme passe à 500 places, soit près de 200 places supplémentaires par rapport à ce qui est retenu officiellement aujourd'hui, l'AHJ craint un surdimensionnement du parking, ce qui remettrait en cause la qualité de vie dans le quartier de la Jonction par son effet aspirateur à voitures pendulaires sur la rue du Stand et sur le boulevard Saint-Georges.

Des données datant d'il y a une dizaine d'années indiquaient l'existence d'un surplus de près de 1000 places de parc couvertes dans le quartier de la Jonction par rapport au nombre de voitures immatriculées, alors que les difficultés à se garer pour les habitants sont bien réelles. Toutefois, M. Schweri indique que cette information devrait être réactualisée, car elle impliquerait qu'un millier de places habitants seraient sous-louées au profit de pendulaires venant se garer dans le secteur.

Il est notoire, pour l'AHJ, qu'un nombre important de fonctionnaires cantonaux travaillant dans les administrations présentes à la Jonction utilisent des places dans les parkings David-Dufour et de la rue du Stand. Une requalification de ces places existantes au profit des habitants du quartier, décidée dans le cadre d'une nouvelle politique de la mobilité impulsée par le Conseil d'Etat, serait de nature à donner satisfaction à la pétition du TCS.

Enfin, concernant le prix du stationnement, l'AHJ indique que des places seraient louées entre 20 et 30 francs/mois dans les parkings David-Dufour et de la rue du Stand, et que la proximité du centre-ville mettrait ces deux parkings publics sous influence.

Pour M. Schweri, un tarif différencié devrait être décidé, avec un prix des places habitants plutôt bas et celui pour les employés ou les visiteurs plus élevé, si l'on entend favoriser la mobilité douce.

La commission des pétitions a de nombreuses questions. On retiendra des réponses des auditionnés ou du dialogue avec les élu-e-s que:

– l'AHJ reconnaît que les habitants de la Jonction ne disposent pas de suffisamment de places de parc. Toutefois, si l'on favorise l'extension du nombre de cases de parc, on va à l'encontre des orientations actuelles en matière de trafic, de mobilité et de réduction du bruit;
– le TCS n'a pas contacté l'AHJ avant le lancement de sa pétition;
– la sous-location des places publiques ou privées dans le quartier est une réalité, mais elle pourrait être réduite en informant par écrit les locataires que celle-ci est interdite;
– les tarifs des places louées aux fonctionnaires/pendulaires par la Fondation des parkings ont augmenté en janvier 2009, dans certains cas à hauteur de 500 francs/mois;

- le parking situé sous le parc Baud-Bovy, au quai Ernest-Ansermet, propose des places habitants à 190 francs/mois, mais qui ne sont pas réservées. La Fondation des parkings exerce un contrôle strict de ces places;
- ce même parking, qui contient cinq niveaux, présenterait deux étages quasiment vides, car il serait peu connu;
- un effort de régulation des places dans le quartier de la Jonction est bien palpable, car le problème, pour l'AHJ, n'est pas la quantité de places mais leur répartition entre habitants et pendulaires;
- il paraît inutile à l'AHJ de construire des parkings plus grands alors qu'il existe déjà passablement de places dans le quartier;
- l'AHJ soutient une application stricte du règlement du Conseil d'Etat qui, pour le cas d'Artamis, aboutit à la construction d'un parking souterrain de 290 places au maximum, réparties entre les 154 places de compensation pour ce qui est enlevé en surface avec le TCOB et environ 135 places supplémentaires correspondant à 0,5 place par logement de 100 m^2.

Séance du 24 novembre 2008

Audition de M. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings

La Fondation des parkings a été approchée et consultée pour faire partie d'une société simple composée de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de la Coopérative de l'habitat associatif, ayant pour but de mettre en valeur le site d'Artamis.

Bien qu'elle n'ait pas, au jour de l'audition, donné une réponse définitive à sa participation à ce projet, la fondation est intéressée à être partenaire et à apporter son savoir-faire.

M. Goumaz informe la commission des données les plus récentes dont il dispose, qui postulent que le parking d'Artamis prévoie environ 300 à 350 places.

Celles-ci se répartissent entre les 192 places (et non 185 comme indiqué dans la pétition) de compensation pour ce qui est enlevé en surface en relation avec le TCOB, et les places liées au futur aménagement du site d'Artamis.

Ce nombre est toutefois indiqué sous réserve de l'approbation par l'autorité cantonale compétente, soit la Direction générale de la mobilité.

Aux diverses questions de la commission, M. Goumaz indique que:

- parmi les 300 à 350 places du futur parking souterrain, 30 places seront attribuées aux personnes liées aux activités futures prévues sur le site d'Artamis, et 20 places pour les visiteurs. Le solde sera attribué aux habitants;

- les tarifs de location prévus oscillent autour des 200 à 250 francs/mois, également pour les 192 places de compensation. Les tarifs habitants devraient évoluer en fonction de la distance, aujourd'hui fixée à 300 mètres ou moins, séparant le parking de l'habitat;
- un nombre de 42 places de parc est prévu pour les 90 logements de la Coopérative de l'habitat associatif;
- un parking de 500 places est possible, mais cela nécessite de convaincre l'autorité compétente en la matière, soit la Direction générale de la mobilité au Département du territoire;
- le parking du quai Ernest-Ansermet affiche 630 places pour 617 abonnements;
- le parking de l'avenue des Tilleuls (quartier de Saint-Jean) est plein, et il est uniquement consacré aux places habitants. Il n'y a pas d'horaires imposés;
- le contrôle par la Fondation des parkings entre les abonnements permanents et ceux consacrés uniquement au parcage la nuit se fait de façon informatique, puisque l'abonné doit passer sa carte informatisée en quittant le parking le matin.

Séance du 8 décembre 2008

Discussion et vote final

Les avis sont faits. Il n'y a pas de prise de position détaillée des partis.

Le président de la commission des pétitions propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Cette proposition de renvoi au Conseil administratif est refusée par 7 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 PDC).

Par conséquent, la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de classer cette pétition.

Annexe mentionnée

K 5.06.01

P E T I T I O N

signez et faites signer !

Tout un chacun peut signer une pétition, qu'il ait le droit de vote ou non !

Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Le quartier de la Jonction se prépare à vivre prochainement d'importantes transformations avec la construction d'une ligne de tram à la rue des Deux-Ponts et à la rue du Stand ainsi que la réalisation de lignes de trolleybus à la rue du Vélodrome, au boulevard Carl-Vogt et à la rue des Bains. Il est également prévu de créer une zone 30 ainsi que des nouveaux logements sur le site d'Artamis.

La suppression de 185 places de stationnement dans le quartier est d'ores est déjà annoncée avec des travaux qui commenceront fin 2008 ou début 2009.

La construction de nouveaux logements est prévue sur le site d'Artamis. Or, le sol d'Artamis est pollué et nécessite une décontamination par l'évacuation de terre sur plusieurs mètres de profondeur. Dès lors, il apparaît intéressant de saisir cette opportunité pour y faire construire un parking souterrain pour les habitants.

La construction d'un parking est justifiée car les conditions actuelles de stationnement pour les habitants sont déjà très difficiles et la situation va s'aggraver avec la suppression annoncée de 185 places en surface et l'arrivée prochaine de centaines de résidents supplémentaires dans le futur quartier d'Artamis.

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. **Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier**

2. **Faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sur le site d'Artamis**

	Nom et prénom	Adresse	Signature